

**N° 120/22**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 19 septembre 2022
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 3 octobre 2022

**Objet de la délibération :**

Election du 9<sup>ème</sup> vice-président

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	65
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	1
· Dont représenté(e)s	8
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	15
- Votants	74

Résultat du vote	
- Pour :	48
- Contre :	15
- Abstention :	10
- Nul :	1

*Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)*

**SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux,

Le vingt-six septembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de Merey Sous Montrond, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre.

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Gilles ARNOULD à Marc JACQUOT, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Catherine FESSELIER à Estelle BOURNEZ, Colette GROLEAU à

**Procuration** Christophe JOUVIN, Sébastien LAITHIER à Isabelle GUILLAME, Sylvie LHERITIER à Olivier DARD, Alain OUDET à Cyrielle DELISLE, Daniel PERNIN à Philippe MARECHAL

**Suppléé(e)s** Jean-Marie DONEY par Jean-Marie CLERC

**Excusé(e)** Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Nadia LOUIS, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Florence PAUL, Rémy PAUL, Marie-Christine VERNEREY

**Absent(e)s** Christine BREUILLLOT, Claude CHATELAIN, Yves CUINET, Michel DEBRAY, Pascal DUGOURD, Maryse FAILLENET, Danièle FIETIER, Florian GRILLON, Pierre MAIRE, Alain MONNIER, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Laëtitia ROGNON, Lydie SAGE, Rémy STADELMANN

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Didier LAITHIER été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'arrêté préfectoral n°25-2019-10-04-004 du 4 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires par commune,

Vu les art. L 5211-2 et L.5211-10 du CGCT,

Vu la délibération n°119/22 fixant le nombre de vice-présidents à 9,

Le Président rappelle que les vice-présidents sont élus par le conseil au scrutin secret uninominal à la majorité absolue,

Si après 2 tours de scrutins aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour et l'élection est acquise à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrage, c'est le candidat le plus âgé qui est déclaré élu.

Vu les déclarations de candidature de :

- Mme Angèle PRILLARD
- M. Pierre-André VOUILLOT

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin : 48 suffrages exprimés pour Angèle PRILLARD, 14 suffrages exprimés pour Pierre-André VOUILLOT, 1 suffrage exprimé pour Guillaume AYMOUNIN, le conseil communautaire déclare et installe

*Par 48 voix pour, 15 voix contre,  
Madame Angèle PRILLARD, 9<sup>ème</sup> vice-présidente de la CCLL*

- Installe la conseillère communautaire élue en qualité de vice-présidente dans l'ordre du tableau ci-dessous :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20220926-120-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2022

### Conseillers

Mme FAIVRE Sarah  
M. MARECHAL Philippe  
M. BOUQUET Philippe  
Mme GUILLAME Isabelle  
M. MARGUET Vincent  
M. GROSHENRY Maxime  
Mme VAN DE WOESTYNE Nathalie  
M. STADELMANN Jean-Claude  
Mme PRILLARD Angèle

### Qualité

1<sup>ère</sup> Vice-Présidente  
2<sup>ème</sup> Vice-Président  
3<sup>ème</sup> Vice-Président  
4<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
5<sup>ème</sup> Vice-Président  
6<sup>ème</sup> Vice-Président  
7<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
8<sup>ème</sup> Vice-Président  
9<sup>ème</sup> Vice-Présidente

- Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance, le 26.09.2022

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

